

Agir ENSEMBLE

COMMISSION SCOLAIRE
DES AFFLUENTS



DOCUMENT OFFICIEL 2018 - 2022

PEVR
PLAN
D'ENGAGEMENT
VERS LA
RÉUSSITE

Sommaire

Mot de la direction 2

Plan

But du plan d'engagement vers la réussite 4

Encadrements légaux

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

- Étapes de la consultation
- Instances consultées

Contexte

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire 6

- Clientèle
- Établissements scolaires
- Personnel
- Partenaires de la réussite
- Conseil des commissaires
- Territoire
- Budget
- Constats
- Forces
- Zones de vulnérabilité

Stratégie

Enjeux 9

Vision 10

Valeurs 11

Point d'ancrage dans l'action 12

Orientations

Objectifs, indicateurs et cibles du MEES et de la CSDA 13

Mission

Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à la qualité 18

Principaux services

Services d'enseignement 19

Services éducatifs complémentaires 20

Services à la clientèle scolaire 20

Autres services 21

Engagements 21

- Service à la clientèle
- Traitement des plaintes
- Protecteur de l'élève
- Reddition de comptes

Signataires du Plan d'engagement vers la réussite

22

Annexes

Annexe 1 : Analyse statistique 23

Annexe 2 : Échelle des niveaux de compétences 33

Glossaire

34

Agir
ENSEMBLE

Mot de la direction

C'est avec le plus grand enthousiasme et une fierté partagée que nous vous présentons le Plan d'engagement (PEVR) vers la réussite de la Commission scolaire des Affluents.

Dans un premier temps, nous aimerions remercier tous les acteurs de la réussite qui ont conjugué leurs efforts afin de prendre part à la vaste consultation de près d'une année organisée dans le cadre de l'élaboration de notre PEVR adopté en juin 2018 par le conseil des commissaires.

Que ce soit les parents, les enseignants, le personnel de soutien, le personnel professionnel, les directions d'établissement et les cadres de services, tous ont contribué à leur façon à tracer le chemin qui nous permettra d'atteindre les plus hauts sommets.

Grâce à leur précieuse collaboration, nous avons pu dégager une vision commune des défis à relever et des actions qui seront nécessaires pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Cette culture collaborative qui nous anime se résume en deux mots : **Agir ensemble**.

Agir ensemble afin de créer une mobilisation de tous les acteurs concernés autour d'orientations et d'objectifs axés sur la réussite des élèves.

Agir ensemble pour développer une cohérence dans la mise en œuvre de pratiques probantes nécessaires au développement des compétences de nos élèves.

Agir ensemble afin de se mettre en action pour la mise en œuvre de notre PEVR et l'élaboration des projets éducatifs de chacun de nos établissements.

Ce Plan d'engagement vers la réussite, nous le partageons avec l'ensemble de la communauté afin que tous les milieux puissent apporter leur contribution à l'accomplissement de cette noble mission : assurer la réussite de tous les élèves.

Agissons ensemble !



DE GAUCHE À DROITE :

Thierry Lauzon
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

Jean-François Joly
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

Isabelle Gélinas
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Thomas Duzyk
PRÉSIDENT

Patrick Capolupo
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

Jean-François Collard
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

Plan

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le Plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le Plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

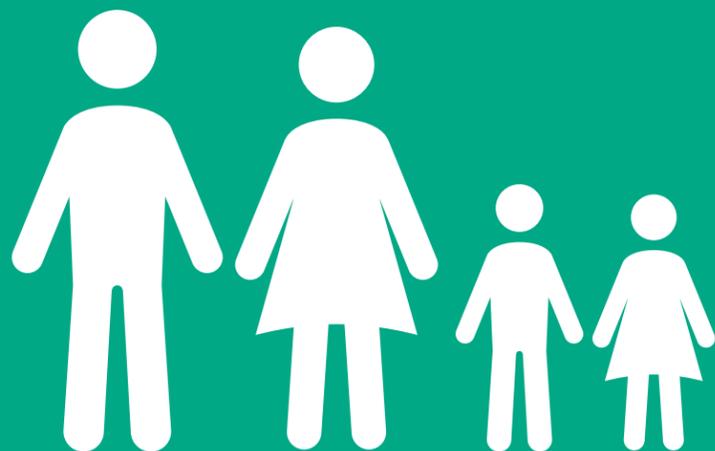
ENCADREMENTS LÉGAUX

Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le Plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Dans le cadre de l'analyse de la situation et de l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire s'est adjoint la participation de l'ensemble des acteurs de la réussite :



- ÉLÈVES ;
- PARENTS ;
- ENSEIGNANTS ;
- PERSONNEL DE SOUTIEN ;
- PERSONNEL PROFESSIONNEL ;
- PERSONNEL DES SERVICES ;
- CADRES D'ÉTABLISSEMENT ;
- COMITÉ DE PARENTS ;
- CONSEIL DES COMMISSAIRES.

Plan

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Afin de s'assurer d'une cohérence dans la diffusion des messages et dans le but de construire une compréhension commune des enjeux, la commission scolaire a fourni les outils nécessaires aux personnes responsables des différentes consultations.

Par souci de transparence, une compilation et une analyse des résultats ont été réalisées à chacune des étapes et les résultats ont été diffusés auprès de toutes les personnes concernées.

Étapes de la consultation

Élaboration des questionnaires liés à la Politique de la réussite éducative du MEES et consultation auprès de différents groupes :

- groupe témoin d'enseignants ;
du primaire et du secondaire ;
- cadres d'établissement ;
- comité exécutif du comité de parents.

Réalisation de la consultation par questionnaire auprès des acteurs de la réussite :

- élèves ;
- parents ;
- enseignants ;
- personnel de soutien ;
- personnel professionnel ;
- personnel des services ;
- cadres d'établissement.

Instances consultées

La consultation de la version préliminaire du PEVR s'est réalisée auprès de chacune des instances prévues par la loi, mais également auprès de certains membres de la communauté :

- comité de parents ;
- comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ;
- comité consultatif de gestion ;
- conseils d'établissement, incluant les élèves ;
- syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (SERM) ;
- syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord (SPPLRN), section locale 5222 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ;
- syndicat du personnel de soutien de la commission scolaire des Affluents, section locale 2057 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).



Réalisation de la consultation en présentiel (1^{er} décembre 2017) en fonction de thèmes liés à la Politique de la réussite éducative du MEES et au contexte de la CSDA.

Thèmes abordés dans les écoles et les centres :

- la littératie et la numératie ;
- les pratiques pédagogiques et didactiques ;
- les pratiques évaluatives ;
- les interventions rapides au début de chacune des transitions ;
- le climat inclusif, sain, sécuritaire, stimulant et créatif.

Thème abordé dans l'ensemble des services administratifs de la commission scolaire :

- la contribution des services à la réussite des élèves.

Thèmes abordés dans les services de garde :

- planification des activités au service de garde ;
- gestion de groupe et des comportements.

Contexte

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

Clientèle

Nous desservons une clientèle qui regroupe près de 35 000 élèves à la formation générale des jeunes et 11 000 élèves à la formation professionnelle (FP) et à la formation générale aux adultes (FGA) :

- 3 000 élèves au préscolaire ;
- 19 500 élèves au primaire ;
- 12 300 élèves au secondaire ;
- 5 000 élèves en FP ;
- 6 000 élèves en FGA.

Établissements scolaires

Les 70 établissements se répartissent comme suit :

- 52 écoles primaires ;
- 14 écoles secondaires ;
- 2 centres de formation professionnelle ;
- 2 centres de formation générale aux adultes.

Nous offrons à la population 17 programmes menant à un diplôme d'études professionnelles et trois attestations de spécialisation professionnelle.

Note : Données au 1^{er} juillet 2018

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE (suite)

Partenaires de la réussite

La commission scolaire peut compter sur la collaboration de plusieurs partenaires pour soutenir la réussite de ses élèves, notamment :

- villes du territoire de la CSDA (partage et utilisation des locaux, construction d'école, services à la population, etc.) ;
- milieu de la santé (CISSS de Lanaudière, La Myriade, Le Bouclier, CREDEL, etc.) ;
- milieu culturel (théâtre du Vieux-Terrebonne, théâtre Hector-Charland, Centre d'art Diane-Dufresne, bibliothèques, Créalab, centres culturels, etc.) ;
- milieu communautaire (fondations, maisons des jeunes, maisons de la famille, CREVALE, Service d'Aide à la Famille Immigrante de la MRC de L'Assomption (SAFIMA), Accueil Multi-ethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), etc.) ;
- milieu éducatif (universités, cégeps, centres de la petite enfance (CPE), collèges privés, fondation Chagnon, etc.) ;
- milieu sportif (associations et fédérations sportives, Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ), etc.) ;
- milieu économique (entreprises locales, chambres de commerce, milieux de stages, Carrefour jeunesse-emploi, etc.).



Conseil des commissaires

Le Conseil des commissaires est constitué de onze commissaires élus, d'un président élu au suffrage universel ainsi que de quatre commissaires-parents. Le Conseil des commissaires a la responsabilité d'adopter le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Territoire

Le territoire couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de L'Assomption et Les Moulins. Au total, nous desservons sept municipalités, soit les villes de Repentigny, de L'Assomption, de Charlemagne, de Saint-Sulpice, de L'Épiphanie, de Mascouche et de Terrebonne.

PERSONNEL

5 900 employés

La CSDA est par conséquent un des plus importants employeurs de la région de Lanaudière.



BUDGET

La Commission scolaire gère un budget de plus de

415 M\$

De ce montant, moins de 5% sont consacrés aux services administratifs.

Strategie

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE (suite)

Constats

L'analyse des taux de réussite, des résultats des questionnaires ainsi que des discussions tenues lors de la journée de consultation le 1^{er} décembre 2017 nous permet de dégager les forces et les zones de vulnérabilité suivantes.

Forces

- Résultats situés majoritairement au-dessus de ceux obtenus par l'ensemble du Québec¹.
- Concentration de la population sur un territoire peu étendu et un milieu socioéconomique favorisé.
- Seulement 7,8 % de nos élèves fréquentent une école défavorisée (indice IMSE 8, 9 ou 10) comparativement à 30 % des élèves pour le réseau public.
- Taux de participation élevé des groupes concernés (élèves, parents, enseignants, personnel de soutien professionnel, cadres) aux diverses étapes menant à l'élaboration du PEVR.
- Adhésion importante du personnel aux actions, aux stratégies et aux moyens déjà mis en place au sein de la commission scolaire.
- Vision consensuelle des acteurs de la réussite ressortant de la consultation par les questionnaires et les groupes de discussion.
- Forte adhésion du personnel enseignant quant à la nécessité d'harmoniser les pratiques éducatives et pédagogiques.
- Reconnaissance de l'importance des connaissances issues de la recherche (CIR) dans l'application des pratiques à haut rendement.
- Majorité d'enseignants qui, lorsque confrontés à des défis professionnels, sont prêts à s'engager dans un travail collaboratif (communauté d'apprentissage professionnelle (CAP), mentorat, etc.).

Zones de vulnérabilité

- Écart entre le taux de réussite des garçons et celui des filles dans l'ensemble de nos indicateurs.
- Proportion élevée d'élèves qui se situent à l'échelon 3² (compétence acceptable) aux résultats des disciplines de français et de mathématique pour certains niveaux.
- Préoccupation toujours actuelle à l'égard de la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
- Nécessité d'une meilleure compréhension du concept même de l'évaluation : la place, le rôle et la fréquence de l'évaluation pour que celle-ci soit au service des apprentissages réels de l'élève.
- Forte croissance démographique impliquant le recrutement soutenu de personnel qualifié (enseignant, professionnel, cadre) pour œuvrer auprès de notre clientèle.
- Aucune carte d'enseignement exigeant des préalables de troisième secondaire en formation professionnelle.
- Grande difficulté à repérer et à mobiliser la population adulte qui aurait besoin de formations en littératie et en numératie.
- Besoin de soutien exprimé par le personnel dans la gestion des interactions sociales entre les élèves d'une part et, d'autre part, entre les élèves et les intervenants.

¹ Convention de partenariat CSDA.

² Annexe 2 – Échelles des niveaux de compétences.



Enjeux

- L'obtention d'un premier diplôme (DES ou DEP).
- La diplomation et la qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
- La réussite des garçons.
- L'évaluation au service des apprentissages.

RÉSULTATS DE LA CSDA DEPUIS 2012



Augmentation de **10 points** du taux de diplomation et de qualification



Augmentation de **5 points** du taux de diplomation



Augmentation de **4,5 points** du taux de qualification



Diminution de **13,5 points** du taux de décrochage

Strategie



Vision

Tout projet d'envergure débute d'abord par une vision qui vient structurer la pensée et donner du sens aux actions à poser. Notre vision met en lumière les éléments de notre réflexion qui nous apparaissent essentiels. Cet énoncé de vision reflète donc à la fois les idées qui font consensus au sein de notre organisation et les valeurs qui la soutiennent.

Strategie



Valeurs

Depuis la création de la commission scolaire en 1998 et à travers les diverses consultations qui ont mené à l'élaboration du PEVR, certaines valeurs s'imposent de façon plus unanime pour témoigner de l'engagement de tous au regard de la réussite des élèves.

La commission scolaire des Affluents
mise sur une **culture collaborative**
pour **développer une cohérence**
dans la mise en œuvre des **pratiques**
à **haut rendement** nécessaires au
développement des compétences
du XXI^e siècle de ses élèves.

L'équité,
la communication,
le respect
et l'engagement
sont au cœur de nos actions.

Stratégie

Points d'ancrage dans l'action

Lors de la consultation, tous les acteurs de la réussite ont pu contribuer à cerner les défis auxquels devra faire face l'organisation dans les prochaines années. Les échanges et les idées reçues étaient riches et de qualité. De plus, dans l'ensemble des milieux, les mêmes préoccupations et besoins ressortaient à travers les différents thèmes abordés. De ce fait, il nous apparaît essentiel d'inscrire dans notre PEVR les éléments recueillis qui ont contribué à définir les orientations et les points d'ancrage qui guideront la réalisation de la mise en œuvre de notre PEVR.

- La nécessité d'agir de façon préventive et rapide.
- L'importance d'offrir à l'élève des contextes d'apprentissage qui sont significatifs.
- L'harmonisation des pratiques d'enseignement (relation entre le savoir d'expérience et le savoir scientifique) basées sur les connaissances issues de la recherche (CIR).
- La volonté de tout le personnel de notre organisation de travailler en cohérence et en collaboration dans leur milieu et entre les milieux.
- Le besoin des acteurs, tant en ce qui concerne les écoles et les centres que les services administratifs, d'œuvrer dans un milieu où la collaboration et la concertation doivent faire partie intégrante de la culture.
- L'importance de recourir à des modes de communication efficaces et accessibles et des outils qui favorisent les échanges (expertise, meilleures pratiques, matériel pédagogique, etc.) dans le but d'assurer une communication fluide et respectueuse entre les acteurs de la réussite.
- Un soutien à la formation initiale et continue en adéquation avec les besoins exprimés par les différents établissements.
- Un accompagnement soutenu quant au concept même de l'évaluation. Revoir la place, le rôle et la fréquence de l'évaluation pour qu'elle soit au service de l'apprentissage réel de l'élève.
- Un soutien à apporter aux services de garde afin de répondre aux besoins de formation et d'harmonisation des meilleures pratiques de gestion et d'encadrement.
- La volonté de la commission scolaire de développer une stratégie de déploiement qui tient compte du Plan d'action numérique en éducation du MEES.

Orientations

OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES DU MEES ET DE LA CSDA

MEES



OBJECTIF POUR 2030

D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).



CIBLE INTERMÉDIAIRE POUR 2022

D'ici 2022, porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

ORIENTATION 1

Réaffirmer que l'évaluation est au service de l'apprentissage des élèves

CSDA

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIFS ET CIBLES POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	1. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour passer de 80,2 % à 86 % en 2022. <i>Annexe 1 – page 24, graphique 1</i>
COHORTE 2009-2010		
Diplomation et qualification : 80,1 %	Diplomation et qualification : 80,2 %	2. Augmenter la proportion des garçons titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) pour passer de 64 % à 70 % en 2022. <i>Annexe 1 – page 25, graphique 2</i>
COHORTE 2008-2009		
Aucune cible intermédiaire : 74,7 %	Diplomation : 71,6 %	
Filles : 81,3 %	Filles : 80 %	
Garçons : 68,3 %	Garçons : 64 %	





D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public.



En ce qui concerne cet objectif, sous la responsabilité du réseau scolaire, les commissions scolaires pourront définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.

ORIENTATION 2

Accroître les compétences en littératie et en numératie de ses élèves

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIFS ET CIBLES POUR 2022																				
QUÉBEC	CSDA																					
Portrait statistique Juin 2017																						
Donnée non disponible	93 % Filles : 96 % Garçons : 90 %	3.1 Maintenir un taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année du primaire du MEES supérieur à 90 % jusqu'en 2022. <i>Annexe 1 – page 26, graphique 3.1</i>																				
Aucune cible intermédiaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CSDA</th> <th colspan="2">Échelons*</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CSDA</td> <td>43,2 %</td> <td>17,9 %</td> <td>61,1 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>45,3 %</td> <td>24,5 %</td> <td>69,8 %</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>41,2 %</td> <td>11,4 %</td> <td>52,6 %</td> </tr> </tbody> </table>	CSDA	Échelons*		Total	4	5	CSDA	43,2 %	17,9 %	61,1 %	Filles	45,3 %	24,5 %	69,8 %	Garçons	41,2 %	11,4 %	52,6 %	3.2 Augmenter la proportion des garçons qui ont une compétence assurée (échelon 4) ou marquée (échelon 5) au sommaire à la compétence <i>écrire</i> en 4 ^e année du primaire pour passer de 52,6 % à 60 % en 2022. <i>Annexe 1 – page 27, tableau des données 3.2</i>		
CSDA	Échelons*		Total																			
	4	5																				
CSDA	43,2 %	17,9 %	61,1 %																			
Filles	45,3 %	24,5 %	69,8 %																			
Garçons	41,2 %	11,4 %	52,6 %																			
Aucune donnée																						
Portrait annuel 2016-2017																						
Aucune cible intermédiaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CSDA</th> <th colspan="2">Échelons*</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CSDA</td> <td>30,9 %</td> <td>15,4 %</td> <td>46,3 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>32,9 %</td> <td>17,6 %</td> <td>50,5 %</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>29,2 %</td> <td>13,5 %</td> <td>42,7 %</td> </tr> </tbody> </table>	CSDA	Échelons*		Total	4	5	CSDA	30,9 %	15,4 %	46,3 %	Filles	32,9 %	17,6 %	50,5 %	Garçons	29,2 %	13,5 %	42,7 %	4. Augmenter la proportion des garçons qui ont une compétence assurée (échelon 4) ou marquée (échelon 5) au sommaire de la discipline <i>mathématique</i> en 2 ^e secondaire pour passer de 42,7 % à 50 % en 2022. <i>Annexe 1 – page 28, tableau des données 4</i>		
CSDA	Échelons*		Total																			
	4	5																				
CSDA	30,9 %	15,4 %	46,3 %																			
Filles	32,9 %	17,6 %	50,5 %																			
Garçons	29,2 %	13,5 %	42,7 %																			
Aucune donnée																						

La réussite doit passer par une maîtrise plus élevée du niveau de compétence que le seuil de 60 % établi par le MEES.

Selon le MEES, une compétence assurée s'établit de 74 % à 87 % (échelon 4) et une compétence marquée, de 88 % à 100 % (échelon 5).

Il faut s'assurer que la majorité de nos élèves développent leurs compétences de façon assurée ou marquée afin qu'ils soient en mesure de relever les défis des années subséquentes.

*Sources : Les échelles des niveaux de compétences, MEES (2009) et Instruction annuelle 2007-2008.



D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.



D'ici 2022, ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

ORIENTATION 2

Accroître les compétences en littératie et en numératie de ses élèves

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIF ET CIBLE POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	
COHORTE 2008-2009		
80,1 %	80,2 %	5. Maintenir ou diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 8,5 % jusqu'en 2022. <i>Annexe 1 – page 29, tableau des données 5 et graphique 5</i>



D'ici 2022, augmenter de 5 points de pourcentage le niveau de compétence des adultes au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)³ 2012 pour le Québec.

ORIENTATION 2

Accroître les compétences en littératie et en numératie de ses élèves

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIF ET CIBLE POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	
47 % des adultes ont une compétence élevée en littératie (niveau 3, 4 ou 5)	Donnée non disponible	6. Les centres (FP et FGA) mettront en œuvre un plan d'action commun pour rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire de 5 % au PEICA.

³ Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXI^e siècle, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2015.



D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.



- Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux
- EHDAA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement
- Écoles défavorisées : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement
- Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : écart de 3 points

ORIENTATION 3

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIFS ET CIBLES POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	
COHORTE 2009-2010		
Filles et garçons : écart de 8,6 points	Filles et garçons : écart de 11,4 points	7.1 Réduire l'écart de réussite (qualification et diplomation) entre les filles et les garçons pour passer de 11,4 points à 7,5 points en 2022. <i>Annexe 1 – page 30, graphique 7.1</i>
EHDAA et régulier : écart de 32 points	EHDAA et régulier : écart de 32,5 points	7.2 Réduire l'écart de réussite (qualification et diplomation) entre les élèves HDAA et ceux du régulier pour passer de 32,5 points à 23,7 points en 2022. <i>Annexe 1 – page 31, graphique 7.2</i>
Écoles défavorisées : écart de 8,9 points COHORTE 2008-2009	Écoles favorisées : 83,3 % Écoles intermédiaires : 77,4 % Écoles défavorisées : S.O.	7.3 Aucune école du territoire ne correspond à ce critère.
Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération : écart de 4,1 points COHORTE 2008-2009	Immigrants de 1 ^{re} génération : 91,6 % Population totale : 80,2 % Écart : 11,4 points	7.4 À la CSDA, l'enjeu ne se pose pas pour les immigrants de 1 ^{re} génération. <i>Annexe 1 – page 32, graphique 7.4</i>



D'ici 2022, 1 015 écoles adhèrent à la mesure À l'école, on bouge au cube! ou atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire.



ORIENTATION 4

Assurer à ses élèves un milieu de vie sain et bienveillant ainsi que des infrastructures sécuritaires de qualité

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIF ET CIBLE POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	
PORTRAIT STATISTIQUE		
2017-2018 : 400 écoles mettent en œuvre cette stratégie.	2017-2018 : 11 écoles mettent actuellement en œuvre cette stratégie.	8. 26 écoles du primaire mettront en œuvre un projet pour permettre aux élèves d'être actifs 60 minutes par jour.



D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.



D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

ORIENTATION 4

Assurer à ses élèves un milieu de vie sain et bienveillant ainsi que des infrastructures sécuritaires de qualité

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE		OBJECTIF ET CIBLE POUR 2022
QUÉBEC	CSDA	
PORTRAIT STATISTIQUE		
68 % des bâtiments sont jugés dans un état satisfaisant, selon les critères du MEES.	70 % des bâtiments sont jugés dans un état satisfaisant, selon l'analyse de la CSDA.	9. Augmenter de 15 % le nombre de bâtiments jugés dans un état satisfaisant, en fonction des critères du MEES.

Mission

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LA QUALITÉ

La commission scolaire a pour mission d'organiser des services éducatifs de qualité au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

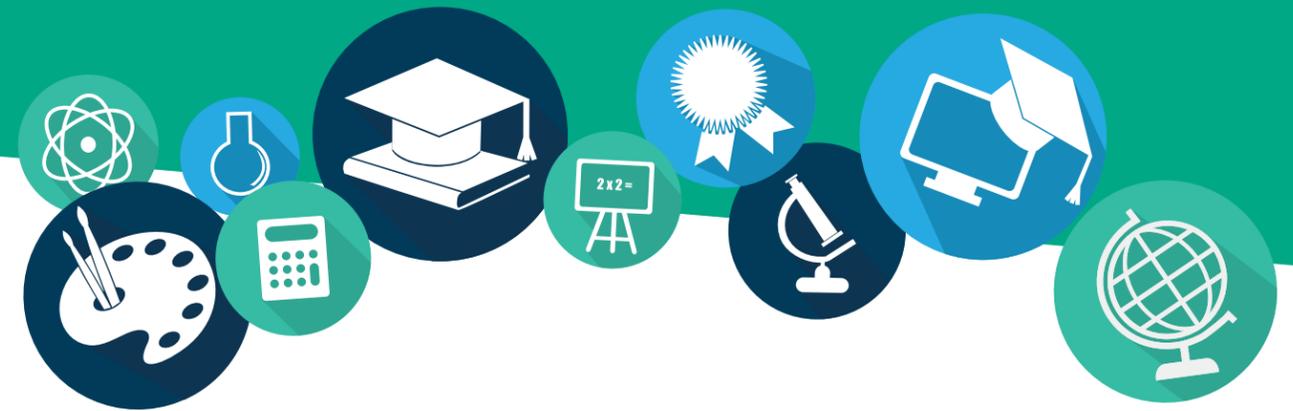
Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité⁴, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.
(Article 36 de la Loi 105 modifiant l'article 207.1 de la LIP.)

La commission scolaire des Affluents s'engage à respecter la mission qui lui est confiée par la loi de l'instruction politique et compte la réaliser plus précisément en s'assurant :

- de former des citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique du Québec;
- de développer globalement et de favoriser l'atteinte du plein potentiel de tous ses élèves;
- de favoriser et de promouvoir l'accomplissement de la mission de ses établissements, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier toutes les personnes de façon équitable;

- de soutenir les écoles dans l'élaboration d'attentes élevées à l'égard de la réussite des élèves;
- de soutenir son personnel et ses établissements dans la mise en œuvre de services éducatifs diversifiés, de qualité et accessibles pour toutes les clientèles qu'elle dessert, jeunes et adultes;
- d'assurer la formation continue de son personnel;
- de jouer son rôle de partenaire majeur dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle de sa communauté.

⁴ Glossaire – page 35



Principaux services

SERVICES D'ENSEIGNEMENT

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

- Le programme d'éducation préscolaire 4 ans temps plein est offert à une clientèle en milieu défavorisé répondant à certains critères.
- Le programme d'éducation préscolaire 5 ans est offert à tous les enfants du territoire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire de la commission scolaire des Affluents.
 - Nos écoles offrent :
 - un enseignement général ainsi que des programmes locaux et régionaux dans différents domaines : concentration linguistique, concentration sportive, concentration artistique, etc.
- Le détail de ces programmes se trouve sur le site de la CSDA en **cliquant ici** (www.csaffluents.qc.ca/programmes-region-aux-au-primaire-et-au-secondaire/);
- des classes pour les clientèles ayant des besoins particuliers en matière de francisation (Vire-vent);
 - des milieux ou des classes dédiés pour les clientèles ayant des besoins particuliers;
 - des cours d'été aux élèves du secondaire.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

- La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus.
- Différents services sont accessibles : alphabétisation et présecondaire, cours de niveau secondaire, francisation, études à distance, des formations visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale.
- La population peut également bénéficier de cours à temps partiel.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Ces programmes sont offerts à temps plein.





SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

La commission scolaire offre aux élèves qui y ont droit en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, la CSDA a regroupé ceux-ci dans les quatre programmes suivants :

- programme de services de soutien,
- programme de services de vie scolaire,
- programme de services d'aide à l'élève,
- programmes de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent les services suivants :

- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- psychologie;
- psychoéducation;
- éducation spécialisée;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- santé et services sociaux;
- animation spirituelle et engagement communautaire.

En complément de ces services, la CSDA offre d'autres services complémentaires non prescrits par le Régime pédagogique, notamment l'éducation à la sexualité. De plus, elle offre de l'ergothérapie à certaines populations ciblées.

Afin d'assurer une équité et une accessibilité à certaines ressources professionnelles et pour permettre une concertation interdisciplinaire, la commission scolaire des Affluents répartit certains de ces services sur une base communautaire au sein des sept communautés éducatives qui composent son territoire. Chaque communauté éducative regroupe les écoles secondaires et leurs écoles primaires de bassin.

SERVICES À LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

La commission scolaire offre aussi, selon certaines modalités, des services tels que le service de garde, la surveillance pendant la période du dîner à l'école, des services de restauration et de transport.



Autres services

La commission scolaire offre également les services suivants :

- SARCA

Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.);

- RAC

Services de Reconnaissance des Acquis et des Compétences. Ces services permettent à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis scolaires et extrascolaires.

- SERVICE AUX ENTREPRISES

Services de formation adaptés aux besoins des entreprises et des organisations;

Engagements



SERVICE À LA CLIENTÈLE

En matière de service à la clientèle, la commission scolaire s'engage à :

- offrir un service empreint de professionnalisme ;
- fournir une prestation de services qui se fonde sur nos valeurs : l'équité, l'engagement, le respect et la communication ;
- tenir compte des commentaires, des suggestions, des plaintes et des questions qui lui sont adressés, et ce, dans un souci d'amélioration continue de ses services ;
- respecter les règles applicables en matière de confidentialité.

TRAITEMENT DES PLAINTES

La commission scolaire des Affluents met à la disposition des parents et des élèves majeurs une procédure d'accueil et de traitement des plaintes. Cette procédure prévoit que le parent ou l'élève majeur communique, dans un premier temps, avec l'enseignant ou l'intervenant scolaire concerné afin de trouver une solution. Si la situation n'est pas réglée, le parent ou l'élève est ensuite invité à contacter la direction de l'école ou du service concerné. Si la situation persiste, il peut joindre le service des plaintes.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Si, après avoir épuisé tous les autres recours prévus par la procédure d'examen des plaintes, le parent ou l'élève majeur, toujours insatisfait de la décision rendue, peut alors faire appel au protecteur de l'élève. Ce dernier a la responsabilité, dans les 30 jours suivant la réception de la demande, de donner au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui proposer des recommandations qu'il juge appropriées.

REDDITION DE COMPTES

(RAPPORT ANNUEL, LIP, ARTICLE 220)

La commission scolaire doit rédiger un rapport annuel qui comprend la présentation et l'analyse des résultats obtenus au regard des orientations, des objectifs et des cibles du plan d'engagement vers la réussite. Elle doit rendre compte également d'autres actions exigées par la LIP (par exemple du code d'éthique du conseil des commissaires, du rapport du protecteur de l'élève, etc.)⁵.

⁵ Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation, Plan d'engagement vers la réussite, Guide 3 de 5, p. 13, MEES, 2018.

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

Annexes



THOMAS DUZYK
Président
Commission scolaire des Affluents



ISABELLE GÉLINAS
Directrice générale
Commission scolaire des Affluents

Date

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

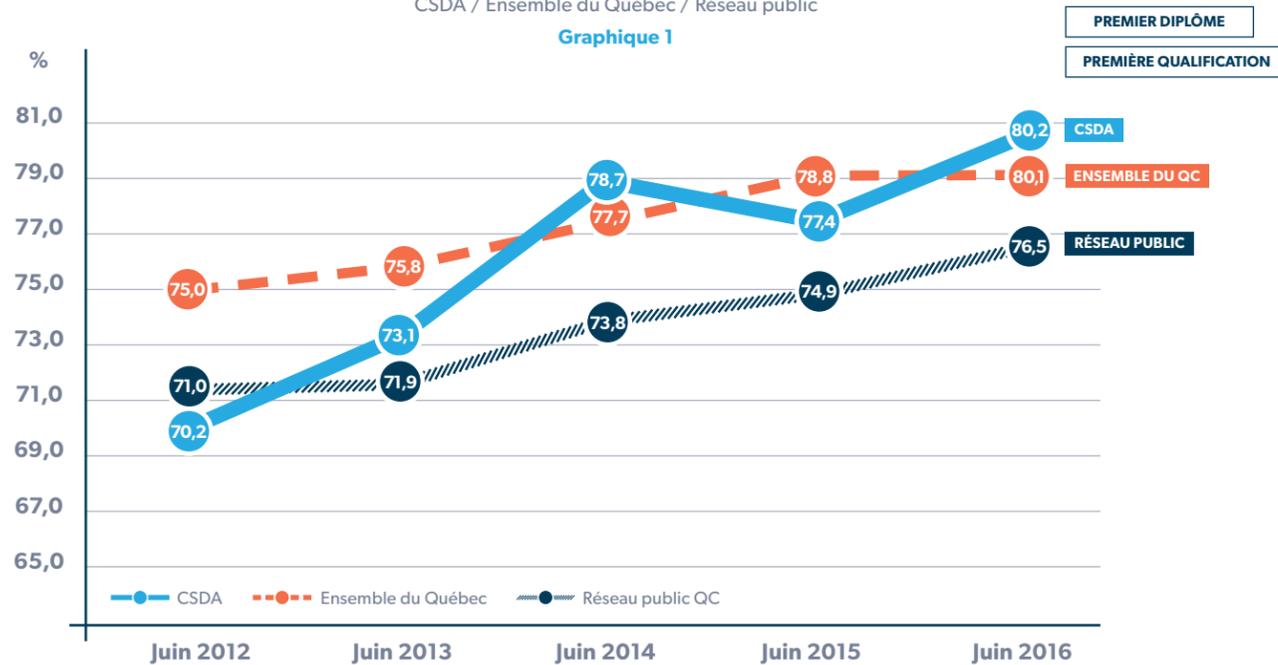
Objectif 1 - CSDA

Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour passer de 80,2 % à 86 % en 2022.

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE, AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification
CSDA / Ensemble du Québec / Réseau public

Graphique 1



Source : (c) Portrait des statistiques ministérielles - Édition de septembre 2016 et février 2018
Statistique : Suivi de la cohorte de départ en 1^{er} secondaire jusqu'à l'âge de 20 ans / Ensemble du Québec et Réseau Public

Constats

Le taux de diplomation et de qualification a connu une croissance marquée de juin 2012 à juin 2016 (+10,0). Depuis juin 2013, ce taux de croissance dépasse celui du **réseau public**†.

En juin 2014, le taux de diplomation et de qualification (78,7 %) a dépassé celui de **l'ensemble du Québec**†. Malgré une légère diminution en juin 2015, la CSDA (80,2 %) a dépassé à nouveau celui de **l'ensemble du Québec**† (80,1 %) en juin 2016.

† Référence p.35

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

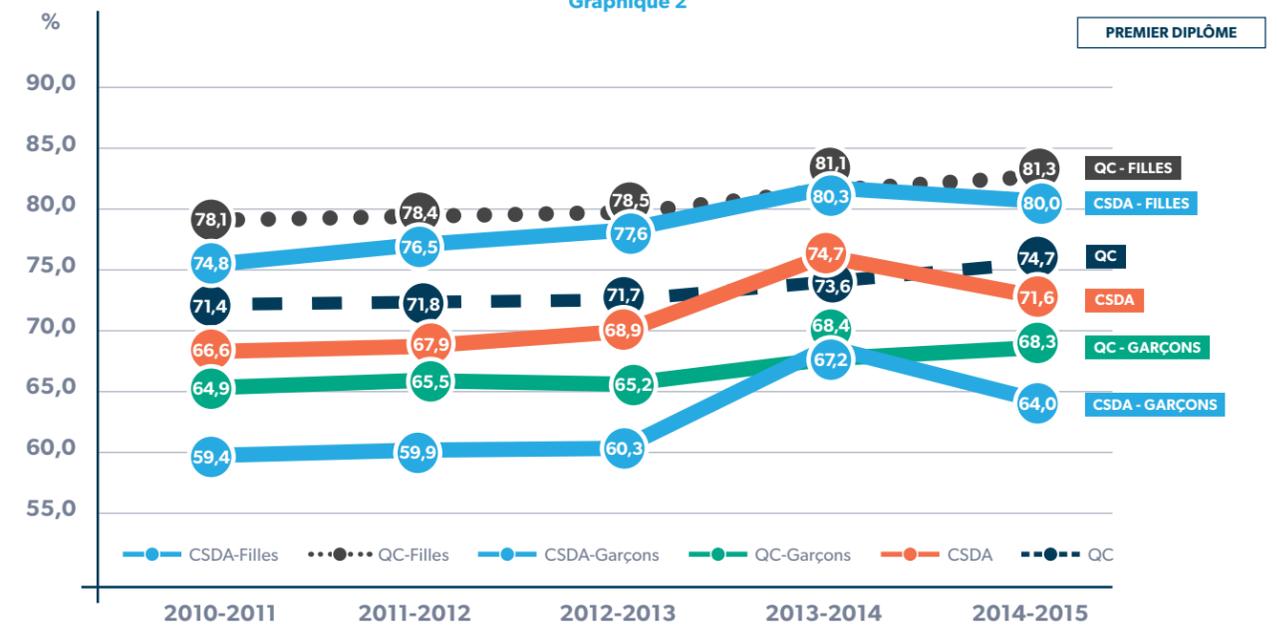
Objectif 2 - CSDA

Augmenter la proportion des garçons titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) pour passer de 64 % à 70 % en 2022.

TAUX DE DIPLOMATION AU SECONDAIRE, AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Obtention d'un premier diplôme
CSDA / Ensemble du Québec

Graphique 2



Source : (MEES) Portrait des statistiques ministérielles - Édition de septembre 2016
Statistique : Suivi de la cohorte de départ en 1^{er} secondaire jusqu'à l'âge de 20 ans / Ensemble du Québec

Constats

De juin 2011 à juin 2015, le taux d'obtention d'un premier diplôme au secondaire avant l'âge de 20 ans chez les garçons est en croissance (+4,6). Cependant, pour cette même période, ce taux demeure inférieur à celui des garçons de **l'ensemble du Québec**†, à l'exception de juin 2014.

Le taux d'obtention d'un premier diplôme chez les garçons à la CSDA est constamment inférieur à celui des filles. En juin 2015, l'écart entre les garçons (64,0 %) et les filles (80,0 %) a été de 16 points. De plus, cet écart entre les garçons et les filles est supérieur à celui observé dans **l'ensemble du Québec**†. En juin 2015, l'écart entre les garçons (68,3 %) et les filles (81,3 %) dans **l'ensemble du Québec**† a été de 13 points.

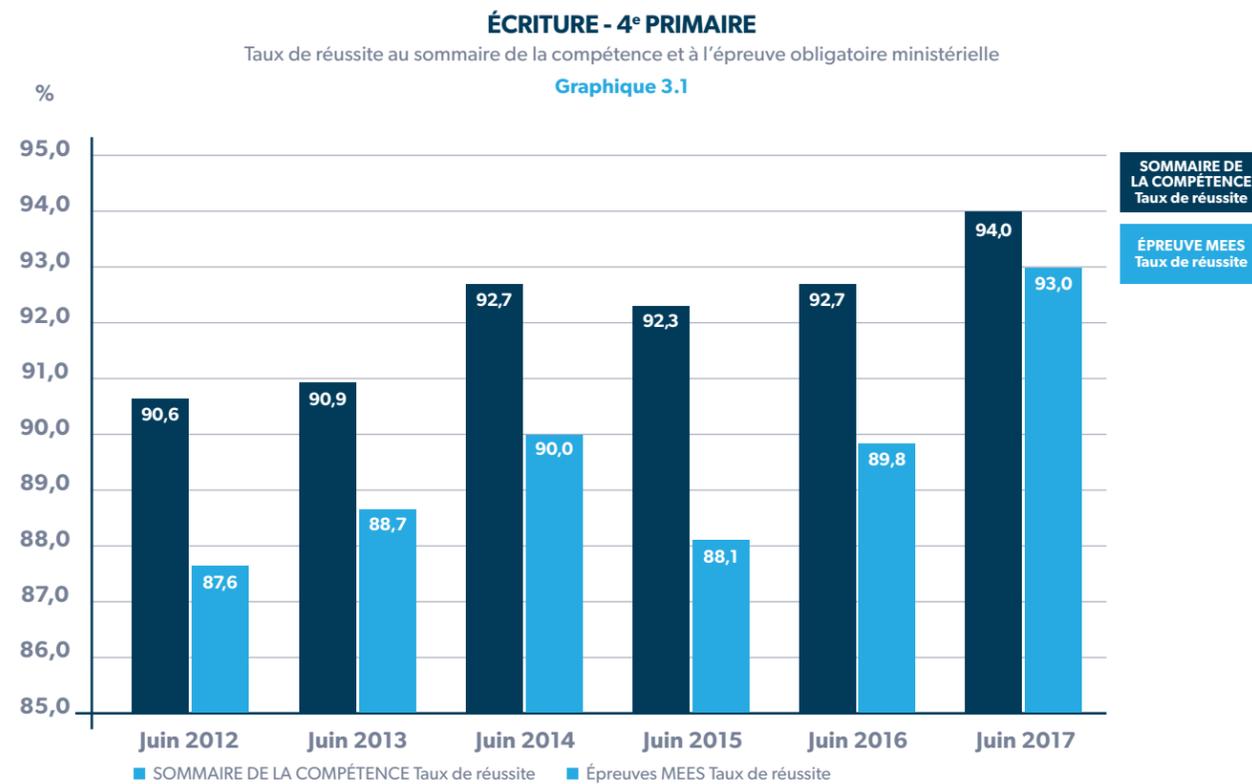
† Référence p.35

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

Objectif **3.1** - CSDA

Augmenter la proportion des garçons titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) pour passer de 64 % à 70 % en 2022.



Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

Objectif **3.2** - CSDA

Augmenter la proportion des garçons qui ont une compétence assurée (échelon 4) ou marquée (échelon 5) au sommaire à la compétence écrire en 4^e année du primaire pour passer de 52,6 % à 60 % en 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS AU SOMMAIRE DE LA COMPÉTENCE FRANÇAIS - 4^e ANNÉE DU PRIMAIRE - ÉCRIRE

Proportion des élèves dans chacun des échelons

Tableau des données 3-2

		PROPORTION DES ÉLÈVES				
ENSEMBLE DES ÉLÈVES	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	15,4	42,1	33,3	9,1	0,1
Juin 2014	17,3	41,7	33,6	7,2	0,2	
Juin 2015	16,5	42,8	32,9	7,5	0,3	
Juin 2016	17,1	43,8	31,8	7,3	0,0	
Juin 2017	17,9	43,2	32,7	6,0	0,1	

		PROPORTION DES ÉLÈVES				
FILLES	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	20,7	47,1	26,5	5,7	0,0
Juin 2014	22,4	46,5	25,3	5,6	0,1	
Juin 2015	23,3	46,0	26,4	4,0	0,2	
Juin 2016	23,0	48,0	23,9	5,1	0,0	
Juin 2017	24,5	45,3	26,0	4,2	0,0	

		PROPORTION DES ÉLÈVES				
GARÇONS	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	10,4	37,4	39,7	12,3	0,2
Juin 2014	12,5	37,3	41,3	8,7	0,2	
Juin 2015	10,0	39,8	39,1	10,8	0,3	
Juin 2016	11,5	39,8	39,2	9,4	0,1	
Juin 2017	11,4	41,2	39,3	7,8	0,3	

Écart Garçons/Filles		Jun 2017				
		-13,1	-4,1	13,3	3,6	0,3

Source : SRE - Production ACCESS - Mars 2018

Constat

Depuis 2012, le taux de réussite à l'épreuve MEES d'écriture de 4^e année du primaire avoisine 90 %. Ce dernier a même été dépassé en juin 2017 (93,0 %).

Constat

De juin 2013 à juin 2017, la proportion des garçons qui se situent aux échelons 4 et 5 du résultat sommaire en français écriture de 4^e année du primaire est constamment inférieure à celle observée chez les filles.

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

Objectif 4 - CSDA

Augmenter la proportion des garçons qui ont une compétence assurée (échelon 4) ou marquée (échelon 5) au sommaire de la discipline mathématique en 2^e secondaire pour passer de 42,7 % à 50 % en 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS AU SOMMAIRE DE LA DISCIPLINE
MATHÉMATIQUE - 2^e SECONDAIRE - SOMMAIRE DISCIPLINAIRE
Proportion des élèves dans chacun des échelons

Tableau des données 4

ENSEMBLE DES ÉLÈVES	PROPORTION DES ÉLÈVES					
	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	10,2	28,7	36,8	15,0	9,3
	Juin 2014	13,3	30,6	34,3	13,4	8,4
	Juin 2015	9,7	28,7	39,0	14,1	8,4
	Juin 2016	14,2	30,6	36,1	13,0	6,0
	Juin 2017	15,4	30,9	37,0	11,6	5,0

FILLES	PROPORTION DES ÉLÈVES					
	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	11,8	30,4	35,2	14,0	8,6
	Juin 2014	15,8	31,0	34,9	12,2	6,1
	Juin 2015	12,2	29,6	38,5	12,6	7,1
	Juin 2016	18,0	32,4	34,5	10,6	4,5
	Juin 2017	17,6	32,9	34,9	10,5	4,1

GARÇONS	PROPORTION DES ÉLÈVES					
	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
	Juin 2013	8,8	27,1	38,3	15,9	9,9
	Juin 2014	11,0	30,3	33,8	14,5	10,5
	Juin 2015	7,5	27,9	39,5	15,5	9,6
	Juin 2016	10,6	28,8	37,7	15,4	7,5
	Juin 2017	13,5	29,2	38,9	12,6	5,8

Écart Garçons/Filles	Année	Échelon 5 (100-88)	Échelon 4 (87-74)	Échelon 3 (73-60)	Échelon 2 (59-42)	Échelon 1 (41-24)
Écart Garçons/Filles Juin 2017		-4,1	-3,6	4,0	2,1	1,7

Source : SRE - Production ACCESS - Mars 2018

Constat

De juin 2013 à juin 2017, la proportion des garçons qui se situent aux échelons 4 et 5 du résultat sommaire en mathématique de 2^e secondaire est constamment inférieure à celle observée chez les filles.

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

Objectif 5 - CSDA

Maintenir ou diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 8,5 % jusqu'en 2022.

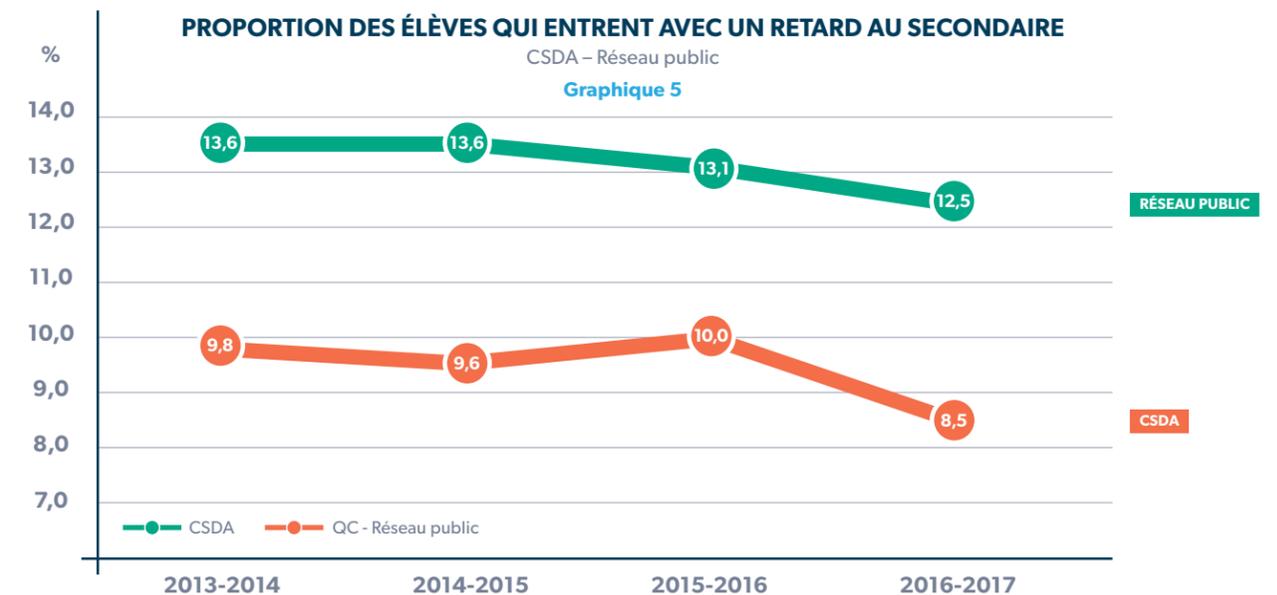
L'ÂGE DES ÉLÈVES À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE

Proportion des élèves qui entrent avec un retard au secondaire
CSDA - RÉSEAU PUBLIC

Tableau des données 5

	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017		2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
CSDA	9,8	9,6	10,0	8,5	RÉSEAU PUBLIC	13,6	13,6	13,1	12,5
Filles	7,7	7,7	7,9	6,7	Filles	11,4	11,6	10,9	10,8
Garçons	11,8	11,4	11,9	9,9	Garçons	15,6	15,5	15,2	14,2

Source : (MEES) Indicateurs nationaux (AGIR_ADM) - Février 2018 / Réseau Public



Source : (MEES) Indicateurs nationaux (AGIR_ADM) - Février 2018 / RÉSEAU PUBLIC

Constats

De 2013-2014 à 2016-2017, la proportion des élèves qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire est relativement stable. De plus, elle est constamment inférieure à celle observée dans le réseau public du Québec, et ce, tant chez les garçons que chez les filles.

Pour cette même période, la proportion des garçons de la CSDA qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire est toujours plus élevée que celle des filles.

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

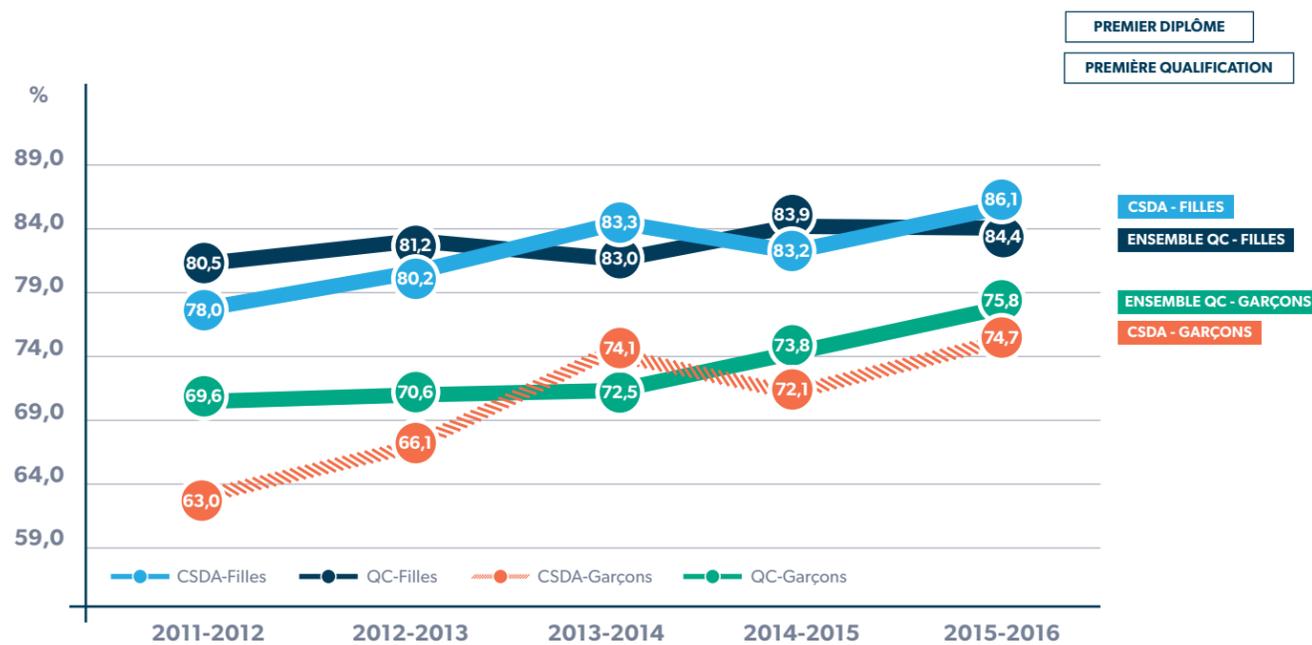
Objectif 7.1 - CSDA

Réduire l'écart de réussite (qualification et diplomation) entre les filles et les garçons pour passer de 11,4 points à 7,5 points en 2022.

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE, AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification
CSDA / ENSEMBLE DU QUÉBEC

Graphique 7.1



Source : (MEES) Portrait des statistiques ministérielles - Édition de septembre 2016
Statistique : Suivi de la cohorte de départ en 1^{re} secondaire jusqu'à l'âge de 20 ans / Ensemble du Québec

Constats

De juin 2012 à juin 2016, les filles (+8,1) et les garçons (+11,7) ont tous contribué à la croissance du taux de diplomation et de qualification. Cependant, cette croissance a été plus grande chez les garçons que chez les filles.

Toutefois, le taux de diplomation et de qualification des garçons est constamment inférieur à celui des filles comme dans l'ensemble du Québec. Cet écart est de 11,4 points à la CSDA, tandis que pour l'ensemble du Québec il est de 8,6 points.

Annexe 1

PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

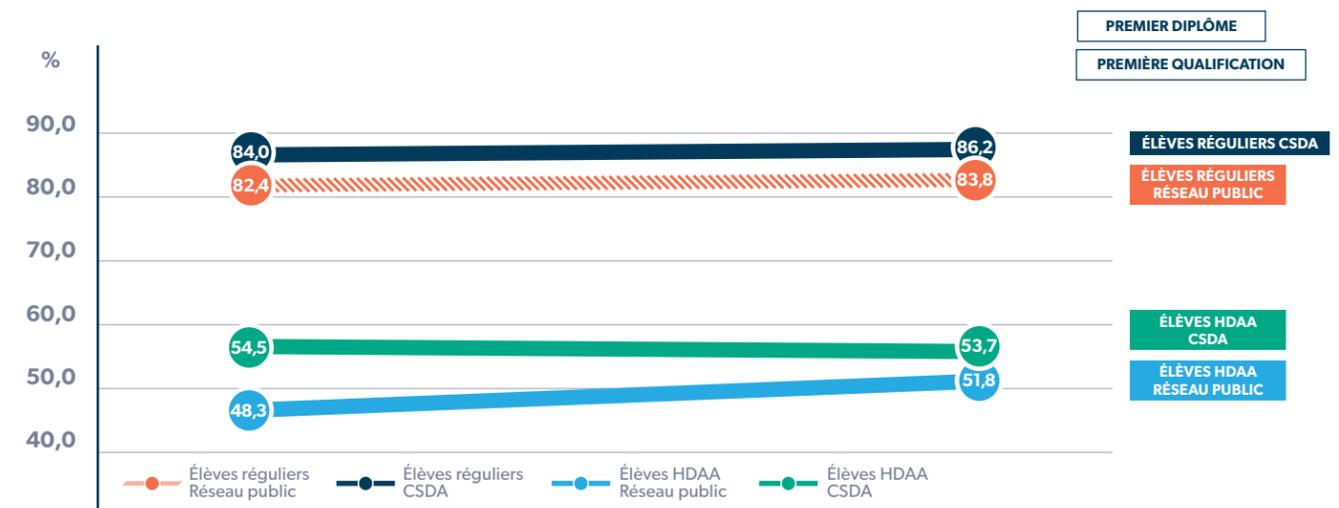
Objectif 7.2 - CSDA

Réduire l'écart de réussite (qualification et diplomation) entre les élèves HDAA et ceux du régulier pour passer de 32,5 points à 23,7 points en 2022.

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE, AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification
EHDAА CSDA / CSDA
EHDAА Réseau public / Réseau public

Graphique 7.2



Source : (MEES) Portrait des statistiques ministérielles - Édition de février 2018
Statistique : Suivi de la cohorte de départ en 1^{re} secondaire jusqu'à l'âge de 20 ans / RÉSEAU PUBLIC

Constats

Au cours des deux dernières années, le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA est supérieur à celui observé chez les élèves HDAA du réseau public[†].

Toutefois, à la CSDA, le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA est inférieur à celui des élèves réguliers. En 2015-2016, l'écart entre ces deux groupes est de 32,5 points alors que dans le réseau public[†], l'écart observé est de 32 points.

Notez que ces constats sont établis à partir des résultats de deux seules cohortes, il n'est donc pas possible d'en dégager une tendance fiable.

[†]Référence p.35

Annexe 1

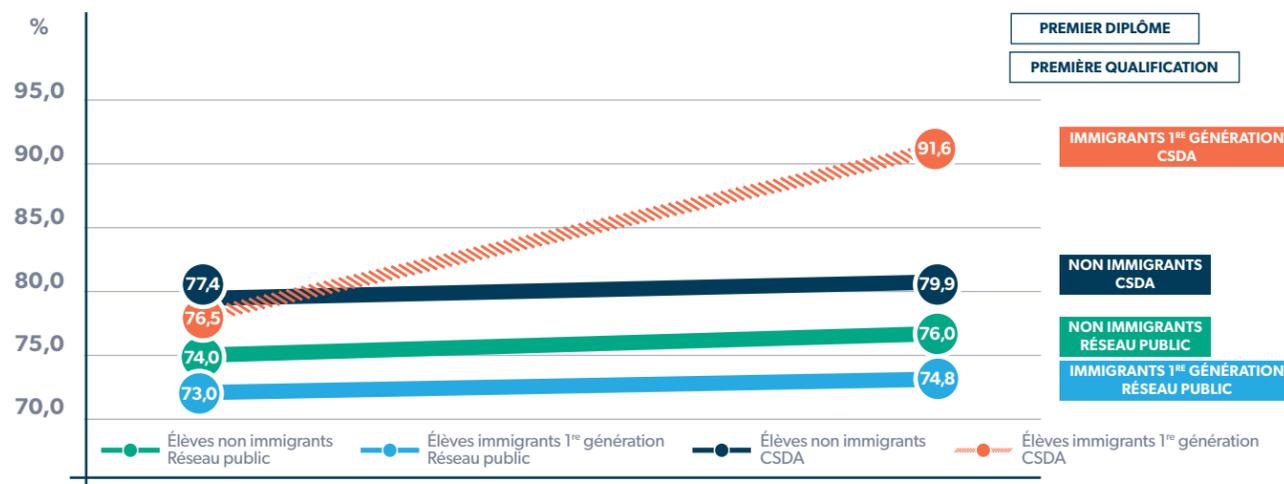
PEVR - ANALYSE STATISTIQUE

Objectif 7.4 - CSDA

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE, AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification
Immigrants 1^{re} génération de la CSDA / CSDA
Immigrants 1^{re} génération du Réseau public / Réseau Public

Graphique 7.4



Source: (MEES) Portrait des statistiques ministérielles - Édition de février 2018
Statistique: Suivi de la cohorte de départ en 1^{re} secondaire jusqu'à l'âge de 20 ans / RÉSEAU PUBLIC

Annexe 2

ÉCHELLE DE NIVEAUX DE COMPÉTENCES

JUGEMENT GLOBAL ⁶	DESCRIPTIF DES ÉCHELONS ⁷	ÉCHELON	NOTE ⁸	
			% CIBLÉ	INTERVALLE
Compétence marquée	L'élève maîtrise l'ensemble des connaissances ciblées par la Progression des apprentissages. Il a rarement besoin d'aide pour les mobiliser afin de réaliser les tâches de manière élaborée et personnalisée. Il progresse très bien .	5+	100	95-100
		5	92	88-94
Compétence assurée	L'élève maîtrise la plupart des connaissances ciblées par la Progression des apprentissages. Il a occasionnellement besoin d'aide pour les mobiliser afin de réaliser les tâches de façon complète. Il progresse bien .	4+	84	81-87
		4	76	74-80
Compétence acceptable	L'élève maîtrise des connaissances ciblées par la Progression des apprentissages. Il a souvent besoin d'aide pour les mobiliser afin de réaliser les tâches. Il progresses avec certaines difficultés .	3+	68	67-73
		3	60	60-66

JUGEMENT GLOBAL ⁶	DESCRIPTIF DES ÉCHELONS ⁷	ÉCHELON	ZONE DE VULNÉRABILITÉ	
			% CIBLÉ	INTERVALLE
Compétence peu développée	L'élève a constamment besoin d'aide. Il maîtrise certaines connaissances ciblées par la Progression des apprentissages, mais les mobilise difficilement pour réaliser les tâches. Il progresses avec de grandes difficultés .	2+	52	51-59
		2	44	42-50
Compétence très peu développée	Compétence très peu développée. Malgré l'aide apportée, l'élève ne maîtrise pas les connaissances ciblées par la Progression des apprentissages. Il ne parvient donc pas à réaliser les tâches. Il ne progresse plus, le défi est trop important .	1+	36	33-41
		1	28	24-32

⁶ Les échelles de niveau de compétence, MEES, www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/les-echelles-des-niveaux-de-competece-au-primaire/pubLang/O/, consulté le 21 mars 2018.

⁷ Guide pour l'évaluation des apprentissages et la communication des résultats à l'heure du bulletin unique, Service des ressources éducatives, CSDA, août 2017.

⁸ La note ciblée réfère à la table de conversion du secondaire (MELS, juin 2007). La note par intervalle réfère à l'Instruction annuelle 2007-2008, p. 14.

Constats

Au cours des deux dernières années, le taux de diplomation et de qualification des élèves immigrants de 1^{re} génération est supérieur à celui observé chez les élèves immigrants de 1^{re} génération du **réseau public**[†].

En juin 2016, ce taux dépasse même le taux de diplomation et de qualification des élèves non immigrants de la CSDA.

Dans le **réseau public**[†], le taux de diplomation et de qualification des immigrants de 1^{re} génération demeure quant à lui inférieur au taux de l'ensemble des élèves non immigrants.

Notez que ces constats sont établis à partir des résultats de deux seules cohortes, il n'est donc pas possible d'en dégager une tendance fiable.

[†]Référence p.35

Glossaire

Cible

Une cible est associée à un indicateur et désigne le résultat visé par l'objectif. Elle doit être précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère impraticable ou inappropriée.

Cohorte

Une cohorte est constituée de tous les élèves inscrits en 1^{re} secondaire au 30 septembre dans l'école. Par tous les élèves, on entend les élèves en classe d'adaptation scolaire et les élèves en classe ordinaire. Dans le PEVR, toutes les statistiques réfèrent aux cohortes après sept ans.

Contexte

La description du contexte s'appuie sur une analyse de l'environnement interne et externe dans lequel agit l'organisation. On y trouve brièvement exposés les facteurs significatifs, les besoins, les attentes et les préoccupations majeures des citoyennes et des citoyens, les tendances sociales, économiques, démographiques et technologiques qui exerceront une influence sur les stratégies mises en place par l'organisation pour la période couverte. L'analyse du contexte permet de cerner les différents enjeux auxquels l'organisation sera confrontée et sur lesquels elle va s'appuyer pour déterminer des orientations et des objectifs.

Enjeu

Un enjeu découle du contexte. Il représente ce que l'organisation, ses clientèles et ses partenaires peuvent perdre ou gagner selon les stratégies mises en place. Il sert à structurer les orientations. La formulation d'un enjeu se fait dans un bref énoncé de quelques mots et ne contient pas de verbe.

Indicateur

Un indicateur est une information ou une mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont des indicateurs de performance qui sont directement liés aux résultats visés par un objectif ainsi que des indicateurs de mise en œuvre qui sont associés aux moyens et aux ressources utilisés pour atteindre un objectif.

Un indicateur doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être précis et clair par rapport au résultat visé ;
- il ne doit mesurer qu'un seul aspect à la fois ;
- il doit reposer sur des données fiables et récurrentes.

Les indicateurs constituent une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats.

Glossaire

Objectif

Un objectif constitue un engagement prioritaire de l'organisation pour la période couverte par l'outil stratégique. Il énonce les changements précis et mesurables que l'activité de l'organisation devrait produire. Il est formulé en termes de résultats perceptibles et significatifs pour les clientèles et constitue la base de la reddition de comptes. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être introduit par un seul verbe d'action ;
- il doit véhiculer une seule idée ;
- il doit préciser la population ciblée ;
- il doit rendre explicite le résultat visé.

Orientation

Une orientation permet à une organisation d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit les priorités de l'organisation. Elle est rattachée à un enjeu et doit présenter les caractéristiques suivantes :

- elle doit être introduite par un seul verbe d'action ;
- elle doit véhiculer une idée maîtresse ;
- elle doit être claire et concise.

Réseau public

Ensemble des écoles primaires et secondaires publiques, francophones et anglophones.

Ensemble du Québec

Ensemble des écoles primaires et secondaires publiques et privées, francophones et anglophones.

Subsidiarité

Principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

Les définitions sont tirées en grande partie des documents suivants :

SECRÉTARIAT AUX PRIORITÉS ET AUX PROJETS STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (2008).

La planification stratégique au gouvernement du Québec : Théorie et pratique, Québec, Le Secrétariat, 45 p. ;

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation : pour une gestion saine et performante, Québec, Le Secrétariat, 26 p. ; MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (2013), Lignes directrices encadrant la démarche de planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes du gouvernement du Québec, Québec, Le Ministère, 27 p.

